

Communiqué de presse

***Tunisie : Réaction de l'OMCT suite à la publication des observations finales
du Comité des Nations Unies contre la torture***

(Tunis, le 13 mai 2016) Suite à la publication des Observations finales du Comité contre la torture concernant le troisième rapport périodique de la Tunisie*, l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) appelle les autorités à assurer la mise en œuvre de toutes ces recommandations à travers un plan d'action étatique englobant des mesures adéquates et concrètes pour la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et contre la persistance de l'impunité.

« Ces mesures devraient être acceptées et assimilées par tous les acteurs intervenant dans la chaîne pénale et les personnes chargées de l'application de la loi », a déclaré Halim Meddeb de l'OMCT.

Les autorités devraient permettre des consultations et un dialogue constructif avec le Comité contre la torture, la société civile et les Instances indépendantes et régulatrices.

La lutte contre la torture, les mauvais traitements et des autres violations graves des droits de l'homme sont une obligation positive de l'Etat et ne devraient pas être considérées comme une concession étatique.

Pour plus d'informations, contactez :

Halim Meddeb, Conseiller juridique de l'OMCT-Bureau de Tunis,
Tél. +216 23 660 689, hm@omct.org

*Adopté par le Comité à sa cinquante-septième session (18 avril - 13 mai 2016)